

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 13 février 2012****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN (départ à 10h30), Emmanuel GOLDSTEIN (départ à 10h45), François HEILBRONN (départ à 10h35), Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON (départ à 10h30).

Paul BERNARDET, Constance AIMON, Arnaud BONTEMPS, Anouck MANEZ, Raphaël OLLIVIER MREJEN, Maxence MELY, Hadrien RETORD, Simon BACIK.

Ali ZEROUATI, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 9h15-départ à 10h15), Jean-Claude CASANOVA, Axel KAHN (départ à 10h26), Anousheh KARVAR, Pierre MEYNARD (départ à 10h20), Michel PEBEREAU, Jean-François VERDIER (départ à 9h50 – procuration à Jean Claude CASANOVA).

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG (procuration à Hervé FRADET).

Bastien IRONDELLE (procuration à Anousheh KARVAR).

Marie-Louise ANTONI (procuration à François HEILBRONN), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN), Jean-François SIRINELLI (procuration à Christian LEQUESNE).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Francis VERILLAUD

Peter GUMBEL

Benjamin GIAMI

Isabelle BOSSARD

Nelly ANTOINE

Nicolas PEJOUT

Julien PALOMO

Dolly CARENE

Myriam DUBOIS MONKACHI

Pascale LECLERCQ

Frédéric PUIGSERVER

Félicité GASPARETTO

Florence AGE

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

directeur du service de la communication,

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

représentante du recteur,

directeur de la vie universitaire,

chargé de mission à la DES,

assistante d'Hervé Crès,

co-directrice de la scolarité,

co-directrice de la scolarité,

président enseignant à la commission paritaire,

responsable déléguée de Sciences Po Avenir,

chargée de mission Etudes Conseil et Formation, Sciences Po Avenir

- | | | |
|-------|--|------|
| I. | Elections du président et des vice-présidents enseignant et étudiant | p. 2 |
| II. | Elections des représentants étudiants à la section disciplinaire | p. 8 |
| III. | Précisions sur le règlement des admissions au Collège universitaire | p. 9 |
| IV. | Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2010 | p.12 |
| V. | Bilan de Sciences Po Avenir | p.13 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 12 décembre 2011 | p.14 |
| VIII. | Echange d'informations sur des questions diverses | p.14 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER

La séance est ouverte à 8 heures 33, sous la présidence provisoire de Christian LEQUESNE qui conduit les premiers débats en qualité de vice-président sortant. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants.

I. ELECTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT.

ELECTION DU PRESIDENT

En termes de procédure, Christian LEQUESNE indique que le président élu par l'ensemble du collège doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour. En cas de deuxième tour, la majorité simple prévaut. Les bulletins utilisés seront de couleur différente selon les élections.

a) Candidature de Michel Pébereau

Jean-Claude CASANOVA est l'un des rédacteurs des textes qui régissent l'IEP. Il rappelle qu'avant le Conseil de direction, un Conseil de perfectionnement était présidé par le Recteur de l'Université de Paris. Tandis qu'était rédigé le texte qui régit l'actuel Conseil de direction, l'Université de Paris a disparu pour laisser place à plusieurs universités dans Paris. Les rédacteurs se sont alors demandés si la présidence du Conseil de direction devait être confiée au directeur de l'Institut, qui est le chef de l'établissement public, ou si elle devait être distinguée de lui. La solution retenue est que le président préside le conseil et n'intervient pas dans le fonctionnement de l'institution elle-même. Les rédacteurs ont opté pour une présidence du Conseil de direction distincte afin de donner davantage d'aisance et de liberté aux propos exprimés dans l'instance. Quand le premier conseil s'est réuni, François Goguel, qui avait été l'un des fondateurs de la FNSP, en présidait le Conseil d'administration. Il a pris la présidence du Conseil de direction en raison de sa personnalité et, afin qu'il existe une liaison étroite entre le Conseil de la FNSP et le Conseil de direction de l'IEP. Par la suite, François Goguel et René Rémond, qui lui avait succédé à la présidence de la FNSP, ont demandé à Michel Pébereau de prendre la présidence du Conseil de direction. Il assurait alors le cours de politique économique le plus important dans l'Institut. Il a ensuite rejoint le Conseil de la FNSP, dans le collège des fondateurs. Jean-Claude CASANOVA souligne que Michel Pébereau s'est dévoué à la présidence du Conseil de direction pendant de nombreuses années avec calme et clarté. Dans la période difficile que traverse la FNSP et l'IEP, il demande à Michel Pébereau de bien vouloir se porter candidat à la présidence jusqu'au prochain renouvellement complet du Conseil de direction de l'IEP.

Michel PEBEREAU confirme que François Goguel et René Rémond lui ont demandé en 1988 de prendre la présidence du Conseil de direction. François Goguel en était président depuis 1968 et était alors âgé de 80 ans. Il considérait qu'il était souhaitable que quelqu'un lui succède. Michel PEBEREAU indique qu'il a alors accepté et que, chaque année, il lui a été demandé de renouveler sa candidature pour un nouveau mandat. Il rappelle qu'il a accepté année après année pour plusieurs raisons. Il porte en effet un attachement particulier à la FNSP et à l'IEP. Il s'agit pour lui d'institutions françaises d'importance. Il n'est pas ancien élève de l'IEP. Il l'a admiré en y faisant un stage comme élève de l'ENA pendant trois mois. Sa formation initiale en mathématiques ne le prédisposait pas à entrer directement à l'ENA, comme l'y autorisait son classement à l'Ecole Polytechnique. Il a ensuite été enseignant à l'IEP à partir de l'année 1968-1969, comme maître de conférences, puis comme professeur associé à partir de 1980. De plus, Michel PEBEREAU croit que l'IEP est une grande université et une grande école. Peu d'établissements réussissent à combiner ces deux caractéristiques. L'institution a formidablement progressé au cours des dernières années. A la demande du président de la FNSP, Michel PEBEREAU précise qu'il a renouvelé sa candidature année après année parce qu'il a eu le sentiment que le Conseil de direction pouvait apporter un appui à l'effort extraordinaire de réformes qui a été engagé à l'IEP bien avant le reste de l'enseignement

supérieur français. Il estime essentiel que les établissements d'enseignement supérieur se réforment. L'IEP a un rôle d'exemple. Par ailleurs, Michel PEBEREAU apprécie le fonctionnement du Conseil de direction. Il rappelle que sa vie professionnelle est multiple. Néanmoins, il y a rarement rencontré la possibilité d'avoir une réunion d'hommes et de femmes assemblés pour défendre et développer une institution de manière bénévole. Dans cette situation, personne ne peut être soupçonné d'y défendre des intérêts particuliers. Pour ces trois raisons, Michel PEBEREAU accepte de proposer sa candidature.

Christian LEQUESNE déclare que la candidature de Michel Pébereau est enregistrée. Il propose de recueillir les autres candidatures.

b) Candidature d'Hervé Fradet

Hervé FRADET souhaite présenter sa candidature à la présidence du Conseil de direction. Il observe que deux mois se sont passés depuis la séance du 12 décembre 2011 et que des événements majeurs se sont produits depuis lors. Une campagne de presse s'est déployée contre la réforme de l'épreuve d'ordre général, réforme qu'il estime mal comprise parce que mal expliquée. Une autre campagne de presse a porté sur la rémunération des dirigeants de l'IEP. Enfin, une victoire de l'Université Sorbonne Paris Cité a eu lieu devant le jury de l>IDEX qui a consacré l'excellence de l'établissement. Hervé FRADET déclare qu'il convient de remercier à cet égard Axel Kahn, Christian Lequesne et le directeur, Richard Descoings, qui a défendu la candidature dans une situation difficile. Le dernier événement incite à aller en avant tandis que les deux premiers font aller en arrière. Hervé FRADET estime que les échecs comme les succès doivent être pris en compte. Les institutions sont faites pour inscrire les idées les plus précieuses dans la durée. Néanmoins, elles ne sauraient arrêter le temps, ni empêcher le changement. L'institution doit faire avec la querelle sur la suppression de l'épreuve de culture générale, qui ternit son image. Elle doit faire avec les révélations sur les rémunérations des dirigeants. Elle doit faire heureusement avec les promesses de l>IDEX. Or ces trois circonstances différentes ont un point commun. Selon Hervé FRADET, chacune appelle une décision sur le changement de gouvernance du Conseil de direction. La réforme a été mal comprise suite à des erreurs de communication qui ont dénaturé les intentions du Conseil de direction : les intentions idéologiques présentées n'étaient pas celles qui présidaient à la réforme. De plus, l'affaire des rémunérations s'est produite en raison d'un manque de transparence qui aurait permis de donner un avis plus informé sur le budget. Quant à l>IDEX, il appelle un changement de gouvernance. A cet égard, Hervé FRADET cite les propos de Jean-Marc RAPP, président des Associations européennes des universités et président du jury de l>IDEX : « *Si, dans les universités, le pouvoir exécutif devient aujourd'hui plus fort, en contrepartie de l'augmentation de ses pouvoirs, les contre-pouvoirs doivent être aussi renforcés, de sorte que chaque université doit se doter d'un parlement interne.* » Il continue en affirmant : « *La philosophie est la suivante : en contrepartie de pouvoirs importants, la présidence doit rendre des comptes.* » Selon Hervé FRADET, cette vieille leçon de la démocratie est parfaitement enseignée à Sciences Po. Il se demande si Sciences Po est incapable d'appliquer à lui-même la démocratie recommandée pour l'université. Il souligne que la direction tente de temporiser et qu'il est exigé un vote en faveur de Michel Pébereau, faute de quoi une crise pourrait éclater. Hervé FRADET affirme son estime pour Michel Pébereau, et il est persuadé qu'il mérite la reconnaissance de l'ensemble du Conseil de direction. Cependant, l'argumentation en faveur de sa réélection ne convient pas à Hervé FRADET. Il juge que le discours est produit par ceux qui n'aiment pas la démocratie. D'autant plus en situation de crise, la discussion et la délibération ne sont pas le problème, mais la solution.

Par son élection, Hervé FRADET souhaite que soit renforcée la démocratie universitaire par tous et pour tous, qui est méritée. Les membres du Conseil de direction ne sont pas des mineurs irresponsables et les séances ne doivent pas se dérouler sous la menace d'une rebuffade ou d'une vexation. Chacun doit pouvoir s'exprimer en étant sûr que sa parole sera mise en valeur. Les membres du Conseil de direction ont l'honneur d'être les représentants d'une école extraordinaire et d'un énorme foyer intellectuel. Les colloques organisés sont des fêtes de l'esprit. Les enseignants ont fait la réputation de l'école. Les étudiants présents sont doublement remarquables, à la fois pour leurs résultats et leur engagement syndical. Pierre Meynard représente les anciens étudiants. Des

représentants du personnel de Sciences Po sont également présents. Sciences Po ne serait rien sans eux. Dans la crise, ils ont démontré une retenue et un sens des responsabilités extraordinaires. Il est difficile d'aller travailler chaque matin dans une institution qui se fait attaquer quotidiennement dans la presse. La présence de personnalités extérieures symbolise presque statutairement l'obligation pour l'école d'être ouverte sur la France et sur le monde. Dans cette assemblée, la finance croise la philosophie, l'histoire va avec la sociologie, le droit épouse la science politique, l'économie défend la littérature. Sa liberté ne se réduit pas à un respect glacé des formes. Elle est aussi un certain état d'esprit chaleureux de confiance réciproque. Le président n'a aucun pouvoir. Il n'est pas maître de l'ordre du jour. Hervé FRADET estime que cette position lui conviendrait, dans la mesure où il n'a pas le goût du pouvoir. Son programme est celui de la direction, en tant qu'il sera accepté, amendé ou refusé par les membres. Il se réjouit que le directeur soit Richard Descoings, qui a tant fait pour l'école. Il déclare ne prétendre à rien d'autre qu'au fait d'exercer un contre-pouvoir, sans lequel le pouvoir de toute direction, quelle qu'elle soit, ne peut que perdre l'équilibre.

Hervé FRADET note qu'avant la séance, des étudiants le mettaient en garde et lui enjoignaient de montrer son sérieux et de rassurer les membres du Conseil de direction. Il se demande s'il a besoin de prouver son sérieux, dans la mesure où il l'a montré dans les faits. L'exercice solitaire du pouvoir provoque la folie. L'exercice solitaire de la liberté provoque l'angoisse. Il rappelle qu'il a écrit pendant les vacances de Noël pour prévenir que l'institution allait rencontrer une grave crise au sujet de la culture générale : il déclare avoir été alors seul et angoissé. Quand il a dû écrire au *Monde* pour empêcher que ne soit jamais dit que le Conseil de direction est une vulgaire chambre d'enregistrement, il était seul et angoissé. Aujourd'hui, quel que soit le résultat du vote, Hervé FRADET se déclare content : son devoir a été effectué vis-à-vis d'une école qu'il aime et qui lui a beaucoup donné. Selon lui, cette école doit être remise, ensemble, sur le plus beau des chemins, certes difficile, mais dans lequel on ne s'ennuie jamais, à savoir le chemin de la connaissance.

Christian LEQUESNE déclare que la candidature d'Hervé Fradet est enregistrée.

c) Tour de table

Emmanuel GOLDSTEIN demande à ce qu'un tour de table soit réalisé.

Anousheh KARVAR est représentante de la CFDT.

Ali ZEROUATI est représentant CFTC des personnels.

Philippe PETAT est représentant UNSA des personnels.

François HEILBRONN est représentant des enseignants et professeur de stratégie de l'entreprise à Sciences Po.

Maxime SAADA est représentant des enseignants et maître de conférences.

Pierre MEYNARD est président de l'association des Anciens.

Jean-François VERDIER est directeur général de l'administration et de la fonction publique.

Robert SKIPPON est représentant des enseignants, et enseignant dans le département de langues.

Laurent GERMAIN représente le collège de la fonction publique.

Hervé FRADET représente le collège de la fonction publique. Il est professeur de philosophie.

Simon BACIK est élu de la Confédération étudiante.

Hadrien RETORD est nouvel élu du MÉT.

Raphaël OLLIVIER-MREJEN est nouvel élu de l'UNEF.

Arnaud BONTEMPS est élu de l'UNEF.

Emmanuel GOLDSTEIN est représentant des enseignants.

Anouck MANEZ est élue de l'UNEF.

Constance AIMON est élue de l'UNEF.

Paul BERNARDET est élu de l'UNEF.

Maxence MELY est élu du MÉT.

Pascale LECLERCQ est co-directrice de la scolarité.

Myriam DUBOIS-MONKACHI est co-directrice de la scolarité.

Benjamin GAMI est chargé de mission auprès du directeur.

Isabelle BOSSARD est chargée de mission auprès d'Hervé Crès.

Dolly CARENE est assistante d'Hervé Crès.

Julien PALOMO est responsable de la vie étudiante.

Nicolas PEJOUT est directeur de la vie universitaire.

Philippe GUMBEL est directeur de la communication.

Axel KAHN est président de l'Université Paris Descartes.

Frédéric PUIGSERVER est président enseignant de la Commission paritaire.

Nadia MARIK est directrice en charge de la stratégie et du développement.

Hervé CRES est directeur des études et de la scolarité.

Richard DESCOINGS est directeur de l'IEP.

Jean-Claude CASANOVA est président de la FNSP.

Christian LEQUESNE est élu représentant des enseignants.

Francis VERILLAUD est directeur des affaires internationales et des échanges.

Nelly ANTOINE est représentante du Recteur de l'Académie de Paris.

Félicité GASPARETTO est responsable de Sciences Po Avenir.

Michel PEBEREAU est représentant de la FNSP.

Florence AGE est chargée de mission à Sciences Po Avenir.

d) Déclaration de la CFDT - Sciences Po lors de l'élection du président du Conseil de direction de l'IEP

Au nom de Bernard Irondelle et de la section CFDT de Sciences Po, Anousheh KARVAR désire effectuer une déclaration avant l'élection :

« La CFDT - Sciences Po a décidé de s'abstenir. Cette abstention n'est pas un faux fuyant. Elle est un message renouvelé et, nous espérons, cette fois entendu. Si nous sommes convaincus que dans un contexte difficile le cap de la modernisation de notre école doit être poursuivi, ces réformes doivent se faire à un rythme maîtrisé et en concertation entre la direction et les salariés. Lors du renouvellement du mandat de Richard Descoings, la CFDT - Sciences Po avait alerté les instances sur les attentes très fortes des salariés en matière de dialogue social, de réforme de la gouvernance et de refonte des méthodes de management. Nous avons également alerté la direction sur le malaise social croissant au sein de notre institution. Nous n'avons pas été entendus. Aujourd'hui, le malaise est béant. L'affaire dite des bonus des membres du ComEx a choqué et blessé les salariés. Sciences Po ne doit pas son développement uniquement aux qualités et au travail de ses cadres dirigeants. Un projet, aussi visionnaire soit-il, ne vaut rien sans la mobilisation, l'implication et les compétences des salariés qui le mettent en œuvre. L'engagement des salariés a été sans failles depuis de nombreuses années, au prix d'efforts d'adaptation et de productivité considérables. Or ce dévouement des salariés à Sciences Po, qui est sans doute très supérieur à celui dont peuvent bénéficier nombre d'institutions universitaires ou académiques équivalentes, est lié à l'identité même de cette école. Nous ne sommes pas une entreprise du secteur marchand, mais une institution académique au service du savoir et de la diffusion de la connaissance, au sein de laquelle l'idée de service public reste prégnante. Nous nous abstenons pour, cette fois, être entendus. Nous nous abstenons parce que la défense de la culture générale au concours d'entrée ne fait pas une politique. Pour la CFDT - Sciences Po, le plus important n'est pas de savoir d'où viennent les étudiants, mais où nous les emmenons. Ce qui compte, c'est ce que nous leur offrons, les outils intellectuels et les ressources culturelles que nous leur donnons, les instruments que nous mettons à leur disposition pour trouver leur juste place dans le monde, s'y épanouir et contribuer, avec tous leurs talents et leur ambition, à une société plus responsable et plus juste. Notre abstention est donc une abstention de dépit. Les élus CFDT ont apprécié les qualités de la présidence de Monsieur Pébereau au sein de ce conseil, son engagement, son écoute, son sens de l'intérêt de notre institution, mais regrettent le trop peu de considération portée aux salariés et à leurs préoccupations. »

Jean-François VERDIER ne souhaite pas faire de déclaration concernant la position de l'Etat suite à la sollicitation de Christian Lequesne à cet égard.

e) Vote

Christian LEQUESNE propose de procéder au vote, qui a lieu à bulletin secret. Il annonce la liste des procurations :

- Bastien IRONDELLE donne procuration à Anousheh KARVAR.
- Jean-Paul FITOUSSI donne procuration à Emmanuel GOLDSTEIN.
- Erhard FRIEDBERG donne procuration à Hervé FRADET.
- Marie-Louise ANTONI donne procuration à François HEILBRONN.
- Jean-François SIRINELLI donne procuration à Christian LEQUESNE.

Le vote est effectué avec des bulletins de couleur bleue.

Avant que soit procédé au vote, Axel KAHN souhaite qu'en soient précisées les modalités.

Christian LEQUESNE précise qu'au premier tour, l'élection requiert la majorité absolue des suffrages exprimés. Si deuxième tour il y a, la majorité simple s'impose. Les votants sont au nombre de vingt-huit.

Michel PEBEREAU est réélu président du Conseil de direction à la majorité absolue au premier tour avec quinze voix en sa faveur, contre neuf voix pour Hervé Fradet et quatre bulletins blancs ou nuls.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil de direction pour sa confiance. Il souhaite féliciter Hervé Fradet pour sa candidature et le nombre de votes qu'il a obtenus. Il estime qu'il sera nécessaire d'aborder la période difficile dans laquelle se trouve l'institution de manière cohérente et conjointe, que ce soit en matière de notoriété ou dans ses perspectives de développement. Il salue le travail de Richard Descoings dans le concours de l'IDEX. C'est à lui que les différentes institutions ont en effet fait confiance pour porter le projet.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT ENSEIGNANT

a) Candidature

Michel PEBEREAU propose à Christian Lequesne de se porter à nouveau candidat à la vice-présidence enseignante du Conseil de direction.

Christian LEQUESNE accepte la proposition. Il se déclare candidat pour la troisième année. Il note qu'il s'agira sans doute de sa dernière candidature afin de favoriser le renouvellement des responsabilités. En tant que représentant des enseignants permanents, il s'affirme prêt à remplir son rôle et à s'engager dans la vie du conseil, dans une période de difficultés pour l'institution.

b) Vote

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé à l'élection. Les votants sont au nombre de vingt-neuf.

Christian LEQUESNE est réélu vice-président enseignant du Conseil de direction, avec 24 voix en sa faveur et 5 bulletins blancs ou nuls.

Note : les bulletins en la faveur de Christian Lequesne se décomposent entre 23 bulletins verts et un bulletin jaune. Il n'est constaté aucune contestation du vote.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT

a) Candidature

Au nom de l'UNEF, Arnaud BONTEMPS présente sa candidature à la vice-présidence étudiante du Conseil de direction. Il précise qu'elle sera la dernière. Il déclare qu'il participe aux débats depuis quatre ans. Le rôle de la vice-présidence étudiante est conçu comme une interface entre les élus étudiants et les autres membres du conseil, d'autant plus au regard de l'actualité universitaire. Il rappelle que la première fois qu'il a siégé dans le Conseil de direction, l'UNEF était forte de 36 % des voix aux élections syndicales. Cette année, les votes s'élèvent à plus de 62 % en faveur de l'UNEF. 20 élus de l'UNEF représentent les étudiants dans le Conseil de direction, la Commission paritaire, le Conseil scientifique et le Conseil de l'école doctorale, sur les 27 sièges prévus pour les étudiants. Il paraît donc essentiel à Arnaud BONTEMPS que le vice-président bénéficie de la double légitimité des suffrages des étudiants et de ceux du Conseil de direction. L'UNEF porte des valeurs de démocratisation, d'égalité et d'autonomie que les élus ont tenté de rendre concrètes dans la politique de Sciences Po. L'action est à la fois politique et rigoureusement a-partisane. Dans cette vision, a été effectué le travail sur la maquette pédagogique, les frais d'inscription, *etc.* Les analyses ont largement été relayées par des notes, des travaux préparatoires en groupe de travail, des rencontres informelles et personnelles. Les accords ont pour objectif d'être constructifs, à l'instar du travail d'un semestre sur la réforme des admissions, sur les frais d'inscription, *etc.* Arnaud BONTEMPS insiste sur les deux

aspects qui fondent sa candidature, c'est-à-dire la connaissance et le sérieux de son expérience acquise dans le conseil, et la rigueur d'un travail collectif qu'il espère voir poursuivi cette année encore.

Au nom du MÉT, Maxence MELY présente une nouvelle fois sa candidature à la vice-présidence étudiante. Il note que la campagne des élections étudiantes a été particulièrement active, mais que le taux de participation n'augmente que très légèrement. Un plafond semble avoir été atteint en termes de participation des étudiants, de l'ordre de 23 % environ. Les étudiants semblent perdre confiance dans le rôle de leurs élus. Ils ne croient plus véritablement à leur impact sur les décisions prises. De plus, ils ignorent le fonctionnement du Conseil de direction et le rôle des élus. Maxence MELY déplore qu'il n'existe pas davantage d'éducation aux élections pour celles qui sont internes à Sciences Po. Etudiant en cinquième année, Maxence MELY siègera pour la troisième année en Conseil de direction. Il rappelle qu'il a toujours été très critique vis-à-vis de la politique de la direction. Pour autant, il indique qu'il n'a jamais soutenu de politiques visant à affaiblir l'institution. La campagne a été menée en prônant un fonctionnement serein de l'IEP, sans prêter flanc aux polémiques. Le MÉT soutient le Conseil de direction, et y a toujours été présent avec rigueur à travers ses élus.

Simon BACIK souhaite rappeler le contexte particulier de la campagne des élections étudiantes et les raisons pour lesquelles la Confédération étudiante ne désire pas présenter de candidat à la vice-présidence étudiante. En tant qu'élu l'année précédente, Simon BACIK avait présenté sa candidature. Cette année, la Confédération étudiante a passé la barre des 15 % d'électeurs : les étudiants ont montré qu'ils souhaitaient inscrire ce mouvement dans les murs de l'IEP. Ils ont senti le besoin d'un syndicalisme portant la justice sociale et l'émancipation individuelle, de préférence à l'égalitarisme et à l'autonomie. Ces valeurs ont été portées dans l'action pour Sciences Po 2013. Il s'est notamment agi d'augmenter le taux à partir duquel les étudiants paient des frais de scolarité au niveau du salaire médian de 37 000 euros en France. Le développement des campus hors de Paris a également été soutenu avec cette vision, de même que l'internationalisation et l'ouverture sociale de l'IEP. Simon BACIK estime que la diversification des voies d'accès constitue la meilleure solution vers l'excellence de l'IEP et un rapprochement de l'institution avec l'image de la société. Au niveau des polémiques soulevées, la campagne du MÉT a tenté de délégitimer les élus étudiants, en voulant montrer qu'ils n'avaient plus la capacité de porter des valeurs dans les conseils. La Confédération étudiante n'accepte pas cette prise de position. Autour des polémiques sur la révélation des primes exceptionnelles pour les cadres dirigeants de Sciences Po et sur la culture générale, elle n'admet pas l'argument simpliste d'une attaque de Sciences Po par la presse. Il s'agit pour elle de porter la parole des étudiants dans le contexte actuel. Il est essentiel que les élus étudiants s'emparent d'une parole légitime. La Confédération étudiante s'associe donc à la candidature d'Arnaud Bontemps. La culture générale ne fait pas un programme pour Sciences Po. L'essentiel est ce que vivent les étudiants. Sur ces combats, la Confédération étudiante souhaite apporter une vision de justice sociale, mettre en avant l'insertion professionnelle et l'ouverture internationale et sociale.

b) Vote

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé à l'élection. Les votants sont au nombre de vingt-neuf.

Arnaud BONTEMPS est réélu vice-président étudiant du Conseil de direction, avec 20 voix en sa faveur, contre 8 voix en faveur de Maxence Mély et 1 bulletin blanc ou nul.

II. ELECTIONS DES REPRESENTANTS ETUDIANTS A LA SECTION DISCIPLINAIRE.

a) Exposé

Compte tenu de la date tardive de l'annonce des résultats, Richard DESCOINGS suggère de procéder au vote lors du prochain conseil, afin de laisser aux étudiants le temps de se concerter. Néanmoins, il laisse le choix aux élus étudiants en cette matière.

Arnaud BONTEMPS ne voit pas d'objection au report, mais indique que les élus ont eu le temps de discuter.

Hervé CRES indique que la section disciplinaire est une émanation du Conseil de direction. Elle statue sur les éventuelles fautes commises par les étudiants. Elle est composée de six membres. Deux élus enseignants ont été élus en 2010, à savoir Erhard Friedberg et Hervé Fradet. Bastien Ironnelle a été également élu en 2010 pour les personnels. Il s'agit de procéder en ce jour à l'élection de six membres étudiants, c'est-à-dire trois titulaires et trois suppléants. Le scrutin est plurinominal, majoritaire, à deux tours. L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, et à la majorité relative au second tour.

Raphaël OLLIVIER-MREJEN présente une liste de rassemblement issue des élections syndicales, composée de trois titulaires et de trois suppléants. 80 % des étudiants qui se sont exprimés lors des élections sont représentés par les étudiants qui constituent cette liste. Il donne lecture des candidats : « *Constance Aimon, Anouck Manez, Simon Bacik, Paul Bernardet, Raphaël Ollivier-Mrejen, Arnaud Bontemps* ».

Maxence MELY désire savoir si l'élection procède par liste ou par présentation de candidats individuels.

Hervé CRES rappelle que le scrutin est plurinominal. Chaque étudiant doit inscrire une liste de six noms. Les trois premiers sont titulaires, les trois suivants sont suppléants. En général, les étudiants se concertent de façon à ce que l'élection intervienne dans des temps mesurés.

Maxence MELY constate que l'élection n'est pas de liste, mais procède du choix de candidats. Il demande donc de prendre en compte la candidature d'Hadrien Retord et de lui-même.

c) Vote

Hervé CRES remarque que seuls les élus étudiants sont appelés à voter en inscrivant six noms. Par ordre, les trois premiers sont titulaires, les suivants sont suppléants.

Michel PEBEREAU soumet les candidatures au vote des huit élus étudiants.

Constance Aimon, Anouck Manez, Simon Bacik, Paul Bernardet, Raphaël Ollivier-Mrejen, Arnaud Bontemps sont élus par six voix en leur faveur, contre deux pour Maxence Mély et Hadrien Retord.

III. PRECISIONS SUR LE REGLEMENT DES ADMISSIONS AU COLLEGE UNIVERSITAIRE.

a) Exposé

Lors du Conseil de direction du 12 décembre 2011, Richard DESCOINGS avait suggéré qu'à l'admission, l'épreuve de langue puisse avoir un caractère éliminatoire. Certains membres s'étaient émus de cette réforme, d'autant que l'autre épreuve n'a pas de caractère éliminatoire. Ils avaient estimé que la réforme allait trop loin dans l'affirmation du caractère éliminatoire de l'épreuve orale de langue. Richard DESCOINGS propose donc que dans le règlement des procédures d'admission au Collège universitaire de l'IEP, à l'article 4.3 portant sur le jury d'admission, soit supprimée la phrase : « *L'attribution d'une note C à l'épreuve orale de langue est éliminatoire.* »

Par ailleurs, un autre point de modification concerne la procédure internationale, notamment les conditions de candidature. Nombre de lycéens dans les DOM-TOM ont des difficultés, voire une impossibilité financière à se porter candidats s'ils doivent venir en métropole pour les épreuves. Tout candidat sur le territoire de la République étant Français, seules les procédures françaises leur sont ouvertes. Richard DESCOINGS préconise de privilégier une approche plus pragmatique qui tienne

compte de la distance. Il pourrait être offert la possibilité à des lycéens qui ont fait toutes leurs études secondaires dans les DOM-TOM de pouvoir faire acte de candidature par la procédure internationale, alors même qu'ils sont Français et qu'ils ont étudié sur le sol de la République. Certes, le Conseil de direction a décidé d'ouvrir des centres d'examen hors de Paris, à l'instar de Nancy en 2011 et d'au moins un nouveau centre en 2012. Néanmoins, la procédure française prévoit que les examens aient lieu en métropole. Dans l'article 5 relatif aux conditions de candidature pour la procédure internationale, il faudrait donc ajouter, après les mots « à l'étranger », les mots : « ou les Départements et Territoires d'Outre-mer ».

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU suggère de privilégier la formulation : « dans les Départements et Territoires d'Outre-mer ou à l'étranger ».

Richard DESCOINGS agréé à cette idée.

François HEILBRONN note que la procédure internationale vaut déjà pour les lycéens français à l'étranger.

Emmanuel GOLDSTEIN propose que le nom de « procédure internationale » lui-même puisse être changé en « procédure non métropolitaine ».

Michel PEBEREAU remarque que le fait que la procédure soit internationale n'exclut pas les Français. D'ores et déjà, les Français à l'étranger peuvent passer par la procédure internationale. Le nom peut donc demeurer en l'état.

Paul BERNARDET s'enquiert des arguments qui ont poussé la direction à proposer le contraire ce que le Conseil de direction avait voté lors de la dernière séance. De plus, la procédure internationale flèche les candidats vers un campus hors de Paris en leur demandant la maîtrise des langues de ce campus. Les étudiants des DOM-TOM qui ne maîtriseraient pas une langue rare se verraient considérablement freinés dans leur possibilité d'entrer à Sciences Po. Il suggère que la procédure soit de type international afin de permettre à ces candidats de ne pas se déplacer, mais n'aboutisse pas à davantage les discriminer.

Robert SKIPPON rappelle que la discussion en Commission paritaire ne comprenait pas la proposition de la direction concernant la note éliminatoire. Il se satisfait donc qu'elle soit retirée. Une note éliminatoire aurait eu une portée défavorable sur le niveau social des candidats à l'IEP.

Michel PEBEREAU signale que lors de la dernière séance, il avait été convaincu à titre personnel de l'utilité de la disposition votée. La direction avait indiqué qu'elle était de nature à favoriser une évolution du système éducatif français en ce qui concerne les langues. Il s'agissait de manifester la préoccupation de Sciences Po en ce domaine, et non de réaliser de la discrimination sociale. Sciences Po pouvait ainsi jouer un rôle dans l'évolution des études dans le pays. Aujourd'hui, un jeune diplômé de Sciences Po doit sortir avec un niveau minimal en anglais pour assurer la suite de son avenir professionnel.

Richard DESCOINGS précise que le projet présenté en Commission paritaire comme en Conseil de direction comprenait un oral de langue, qui constituait le signal envoyé aux lycées. A partir de 2013, un oral de langue sera obligatoire au baccalauréat. En séance, Richard DESCOINGS avait durci la position de la direction. Néanmoins, à la réflexion, elle s'est infléchi en en discutant avec les équipes pédagogiques et les représentants des étudiants. La Commission paritaire avait décidé que l'épreuve écrite de langue n'aurait plus de caractère éliminatoire. Sur les derniers concours, il avait été observé que jusqu'à 25 à 30 % des candidats étaient éliminés par cette épreuve de langue, alors même que le reste du dossier était bon. Richard DESCOINGS considère que pendant les cinq années passées à Sciences Po, dont une année hors de France, les étudiants présentant des faiblesses ont les moyens concrets d'améliorer considérablement leur niveau de langue et de le démontrer au moment du diplôme. D'ailleurs, le Conseil de direction a fait en sorte que le niveau exigé à la fin des études à

Sciences Po soit particulièrement élevé. Pour les deux dernières promotions, les tests réalisés sont globalement satisfaisants. 98 % des élèves de cinquième année se trouvent au niveau juste au-dessous du bilinguisme total. Richard DESCOINGS souligne que son honnêteté intellectuelle lui fait revenir sur le durcissement de sa position en séance.

Pour les étudiants des DOM-TOM, Richard DESCOINGS précise que l'idée est de leur faciliter l'entrée à Sciences Po, en leur offrant la possibilité d'aller sur l'ensemble des campus. Concernant la gratuité, Richard DESCOINGS désire modérer l'idée selon laquelle les DOM-TOM ne sont que misère. Il rappelle que les niches fiscales y sont particulièrement présentes. Il faut donc apprécier de manière précise les situations permettant de bénéficier de la gratuité, tout en étant globalement plus large qu'en métropole sur la question.

Michel PEBEREAU ajoute que sur le plan local, les critères français s'appliquent. Les conditions de rémunération ne lui semblent pas décalées dans les DOM-TOM au regard de celles qui existent en métropole. Il s'agit d'être attentif à ne pas créer d'inégalités de traitement entre les étudiants.

Simon BACIK s'enquiert de la liste des langues qui peuvent être présentées à l'oral. Il pose notamment la question des langues acquises par double culture de famille ou par des expériences à l'étranger. Par ailleurs, il demande si la langue présentée à l'oral peut être différente de celle à l'écrit, dans la mesure où les deux épreuves mobilisent des compétences différentes.

Hervé CRES indique que huit langues peuvent être présentées à l'examen d'entrée, à savoir l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le chinois, le russe, l'arabe et le portugais. Il est possible de changer de langue entre l'écrit et l'oral.

Emmanuel GOLDSTEIN remarque qu'au niveau des langues le dispositif réglementaire paraît facile à appliquer. Néanmoins, pour les DOM-TOM, le dispositif réglementaire ne lui paraît pas complètement abouti dans sa rédaction. S'agissant d'un texte applicable à partir de 2013, il pourrait être envisagé de reporter son examen définitif.

Richard DESCOINGS accepte l'idée d'un report. Dans la mesure où le principe de la modification est accepté, la rédaction du contenu sera précisée ultérieurement.

François HEILBRONN demande réponse à sa question concernant la date des bulletins scolaires soumis à la procédure d'admission.

Richard DESCOINGS lui répond que l'argument de la maturité des lycéens et le choix de la spécialité fait pencher pour les bulletins de première. Toutefois, les résultats de seconde ne sont pas inintéressants pour un jury. C'est une classe d'orientation qui entraîne le choix des séries. Les bulletins de première et terminale sont plus homogènes et plus clairs, mais font perdre de l'histoire du lycéen. Néanmoins, Richard DESCOINGS déclare qu'il n'a pas de ligne fixée sur la question.

Michel PEBEREAU estime essentiel de prendre en compte les bulletins scolaires à partir de la seconde, de manière à sensibiliser les collèves à la question. Lorsque le lycée était limité à 10 % d'une classe d'âge, l'examen d'entrée en sixième permettait d'orienter les enfants. Il lui semble donc important que soit approfondie la question avant de la discuter plus avant en séance.

c) Vote

Michel PEBEREAU soumet au vote la modification de l'article 4.3., alinéa 2.

La modification de l'article 4.3, alinéa 2, est adoptée à l'unanimité.

IV. PRESENTATION DE L'ENQUETE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES 2010.

a) Exposé

Hervé CRES indique que la note de synthèse a été envoyée il y a plus de trois semaines. Une note d'un format similaire a été présentée en 2010 et 2011. Il remercie le Centre de données socio-politiques (CDSP), en particulier les professeurs Lesnard et Tiberj. Le taux d'insertion est de 92 % au bout d'un an. Près de 40 % des étudiants disposent d'une offre d'emploi avant même leur diplôme, et 86 % dans les trois mois qui suivent son obtention. Il est à constater une progression de 30 à 33 % de jeunes diplômés qui trouvent un premier emploi hors de France. Par ailleurs, l'enquête met en évidence un retour à 2010 pour la proportion des emplois stables, associée à une assez forte progression des rémunérations. En moyenne, ces dernières dépassent la barre des 40 000 euros.

b) Questions et observations

Maxime SAADA note qu'il est indiqué en page 5 que 33 % des diplômés ont trouvé un emploi hors de France tandis qu'en page 6 il est précisé que 77 % des étudiants ont trouvé un emploi en France en 2010. Il s'interroge sur l'écart entre les 33 % et les 23 %.

Hervé CRES précise que les jeunes diplômés français sont 77 % à choisir une première insertion en France.

François HEILBRONN s'étonne de l'évolution forte des rémunérations liées à deux formations, à savoir l'Ecole de Droit - Droit économique et les Affaires internationales. Il s'enquiert des éléments d'analyse pouvant expliquer cette forte progression.

Hervé CRES lui répond que les diplômés du master Affaires internationales sont plus nombreux à répondre, notamment ceux qui s'installent à l'étranger. Or la moyenne des salaires à l'étranger est en général supérieure à celle de la France.

Richard DESCOINGS ajoute que l'Ecole de Droit a permis de préparer les diplômés aux carrières d'avocat. Les rémunérations sont très différentes entre les magistrats et les avocats. De plus, l'Ecole de Droit s'est spécialisée dans la préparation au recrutement dans des cabinets internationaux peu spécialisés dans le Droit français. La spécialisation dans ce type de Droit explique la hausse des rémunérations. Richard DESCOINGS déclare que les jeunes diplômés 2010 constituent une source de fierté. Selon lui, ils ont assez remarquablement réussi leur insertion professionnelle dans un contexte difficile.

Michel PEBEREAU partage ce sentiment de satisfaction. Les jeunes diplômés de l'IEP sont dorénavant considérés comme les égaux des meilleurs étudiants des grandes écoles de commerce ou scientifiques.

Simon BACIK souligne l'intérêt de l'enquête pour les étudiants. Il est essentiel que ces derniers entament dès la première année une réflexion sur leur insertion professionnelle. Toutefois, il note que le taux de réponse pour les diplômés en Affaires internationales n'est que de 63 %. Près de 100 diplômés ne font donc pas partie de l'enquête. Il souhaite savoir s'il existe des difficultés pour les contacter. Il remarque que, certes, il ne faut pas lier l'absence de réponse à des situations plus difficiles, mais il souhaite la mise en œuvre de moyens supplémentaires dans leur sollicitation.

Hervé CRES indique que la proportion de 67 % n'est plus significative pour le Master Management de la culture et des médias, dans la mesure où elle ne recouvre plus que trois étudiants diplômés. Le master a été abrogé en 2008. Pour les Affaires internationales, 70 % des diplômés n'ont pas la nationalité française. Il est donc plus difficile d'entrer en contact avec eux. Après un premier envoi, les chargés de mission essaient de contacter personnellement les étudiants. Il est ainsi possible de

pousser de 65 % à 75 % le taux de réponse global. Dans cette progression, il n'est constaté aucune modification dans la qualité des réponses.

Michel PEBEREAU observe que l'Internet constitue un moyen pertinent pour diffuser l'information de l'enquête auprès de l'ensemble des étudiants. Par ailleurs, il insiste sur la mission des élus étudiants en ce domaine : ils se doivent de diffuser l'idée selon laquelle il est essentiel de répondre à ce type d'enquêtes.

V. BILAN DE SCIENCES PO AVENIR.

a) Exposé

Félicité GASPARETTO présente le bilan de Sciences Po Avenir pour l'année universitaire 2010-2011 et, plus généralement, celui de l'aide à l'augmentation de l'insertion professionnelle. L'année 2010-2011 a été marquée par trois évolutions marquantes :

- le développement des activités de Sciences Po Avenir sur le domaine de l'information et de l'aide à l'orientation des élèves du Collège universitaire ;
- l'effort pour internationaliser des activités permettant de répondre aux nombreux besoins des élèves non français et de ceux qui souhaitent trouver leur stage ou leur premier emploi hors de France ;
- une nouvelle répartition des activités liées à l'insertion professionnelle entre, d'une part, les masters et les écoles vocationnelles et, d'autre part, Sciences Po Avenir.

En effet, depuis 2010-2011, les écoles ont pris de l'autonomie. Elles ont pour vocation d'assumer la responsabilité des élèves de l'admission jusqu'à leur placement en stage et en emploi. Dès lors, Sciences Po Avenir se positionne plutôt comme un service support central et transversal, ce qui permet de rendre des services directement aux élèves. Le service se déploie dans quatre dimensions :

- des activités d'information, de conseil et d'aide à l'orientation ;
- des activités de formation et de recherche ;
- l'organisation de grands événements de recrutement, dans une logique de mutualisation des ressources, toujours en lien avec les écoles ;
- enfin, Sciences Po Avenir poursuit un effort de coordination, de suivi et d'évaluation, notamment à travers l'enquête autour des jeunes diplômés.

L'activité principale demeure la gestion des stages. En 2010-2011, 4 789 stages ont été effectués par les élèves, ce qui correspond à une progression de 27,3 % par rapport à l'année 2008-2009. Cette dernière s'explique par la hausse des effectifs, ainsi que par l'augmentation des années de césure, fortement encouragées dans toutes les formations de master. Celles-ci correspondent à près de la moitié de la promotion dans des masters comme Finance et stratégie ou Communication. Par ailleurs, Félicité GASPARETTO insiste sur les activités de formation à travers les ateliers collectifs ou individuels. En 2010-2011, 204 ateliers ont ainsi été organisés. 13 % étaient dits internationaux, c'est-à-dire effectués soit en langue anglaise, soit portant sur le marché des emplois hors de France. Ils ont correspondu à 29 % des élèves inscrits, ce qui montre l'intérêt des étudiants en cette matière. En outre, un effort considérable a été consenti pour améliorer les outils web sur l'ensemble des débouchés offerts par les formations de master à Sciences Po. Etant d'une grande variété, la carte des débouchés professionnels n'est pas toujours très lisible. Il a été lancé en particulier une application appelée « *JeuMoriente* », qui permet de découvrir les débouchés professionnels. L'organisation de grands événements concerne d'abord les élèves du Collège universitaire. Un Forum de l'orientation professionnelle l'année dernière fait place à une semaine dédiée cette année. Toutes les présentations ayant été enregistrées, elles sont consultables désormais sur l'Internet. De plus, les événements à destination des élèves de master se décomposent en cinq forums de recrutement. Enfin, les écoles déploient des actions qui démontrent à quel point elles se sont emparées avec dynamisme du sujet de l'insertion professionnelle.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU observe que la liste des actions engagées par les écoles est conséquente.

Paul BERNADET souhaite souligner le travail réalisé en faveur des étudiants, notamment lors de la Semaine de l'orientation.

Michel PEBEREAU remarque que la nouvelle loi d'orientation des universités a fixé comme nouvelle mission l'objectif d'insertion professionnelle. Il observe que Sciences Po a pris la tête du mouvement. Sciences Po Avenir existe depuis longtemps, mais l'essor récent de son activité lui semble impressionnant. Au nom du Conseil de direction, il adresse ses félicitations à Sciences Po Avenir.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011.

a) Observations

Michel PEBEREAU précise que le secrétariat recueillera les remarques éventuelles des membres du Conseil de direction qui ne siègent plus.

Emmanuel GOLDSTEIN indique qu'il transmettra ses remarques au secrétariat.

Hervé FRADET souhaite apporter une modification dans son intervention concernant le vote de l'amendement sur l'option philosophie-lettres. Son intervention ayant été un peu longue, il désire que soient supprimées trois lignes en page 12, de : « *Les professeurs de lettres ont des qualités indéniables...* » jusqu'à : « *... disciplinaire* ».

b) Vote

Michel PEBEREAU soumet le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 au vote.

Sous réserve des modifications transmises au secrétariat, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Robert SKIPPON signale qu'une personne prise pour une période d'essai de trois mois et qui a fait une bonne impression aux enseignants n'a pas été retenue en tant que directeur du département de langues à temps plein. Il demande à la direction les causes de cette décision.

Michel PEBEREAU se demande si la question relève juridiquement du Conseil de direction.

Richard DESCOINGS répond par la négative. Néanmoins, il promet de s'enquérir à cet égard.

Constance AIMON souhaite poser une question relative à l'affaire dite des superbonus. Les rémunérations des dirigeants de Sciences Po ont fait l'objet de nombreux débats, articles, vœux pieux et justifications. L'UNEF souhaite revenir sur le sujet en trois mots : « *montant, transparence, démocratie* ». Tout d'abord, elle demande davantage d'informations concernant l'utilisation des ressources financières de l'IEP. La question ne concerne en aucun cas la politique salariale de Sciences Po. Il n'en est de toute manière pas de sa compétence. En revanche, il s'agit d'expliquer à des étudiants bénéficiaires par exemple de la bourse Boutmy que les dirigeants de Sciences Po ont

obtenu de telles primes quand leur bourse n'a pas été revalorisée et que les frais d'inscription ont encore augmenté drastiquement. L'UNEF demande comment peut être menée une politique de rayonnement international, avec des promesses de prise en charge des frais d'inscription, en souhaitant et même en revendiquant de donner sa chance à chacun, alors que lesdites promesses ne sont pas tenues. Le montant de ces rémunérations, de l'ordre de 1,7 million d'euros, aurait pu être attribué à la commission de suivi social, financer des projets ou participer autrement au développement de Sciences Po. Il paraît donc essentiel, dans une logique de confiance entre étudiants et dirigeants de l'IEP, de disposer de davantage de précisions sur la question du montant, qui était encore inconnu il y a un peu plus de deux mois. Constance AIMON indique que cette question constitue le premier sujet sur lequel les étudiants attendent des réponses.

Plus généralement, en dehors des montants, elle constate le manque de transparence sur les conditions d'attribution des primes et salaires. Si la composition du comité est connue, le choix des membres et le mode de décision des attributions ne le sont pas. Cette exigence de transparence et d'information a fait l'objet de la campagne de l'UNEF et a été fortement soutenue par les étudiants. L'UNEF a ainsi obtenu 62 % des voix aux élections syndicales. Elle attend donc aussi des réponses concernant le deuxième problème soulevé. Enfin, en temps de crise et donc de remise en cause des sources de financement pour Sciences Po, l'UNEF estime utile de pouvoir étudier en détail les comptes de l'IEP. En effet, selon elle, davantage de transparence aide à formuler des propositions solides, crédibles, réfléchies, appuyées sur des chiffres et des faits. Le manque de clarté inquiète l'UNEF, qui se demande comment une institution peut se construire et se développer sainement si ses fondations, sa Fondation, sont opaques et inaccessibles.

Constance AIMON ajoute que l'affaire soulève légitimement des questions plus larges sur l'application de la démocratie à Sciences Po. Des interrogations se font jour sur la composition et la représentation, notamment étudiante, du Conseil d'administration de la FNSP. Afin d'apporter davantage de transparence dans les décisions prises à Sciences Po et d'effacer le manque de démocratie, il semble pertinent à l'UNEF d'envisager une réforme de la composition de ce conseil. Cette demande constitue le troisième point de la question.

Jean-Claude CASANOVA note qu'il ne pourra répondre qu'aux principaux points soulevés lors de la question sur la rémunération des cadres dirigeants de Sciences Po. La FNSP gère le personnel de Sciences Po. Ne sont affectés à l'IEP que les professeurs des universités et les maîtres de conférences. Il y a sept à huit ans, à l'initiative de Michel Pébereau, il a été créé un comité des rémunérations. Auparavant, les rémunérations des cadres dirigeants étaient fixées par l'administrateur, en accord avec le président de la FNSP. L'administrateur informait le président de la situation, qui manifestait son accord ou son désaccord le cas échéant. Quand l'institution a grandi, il a paru normal que l'administrateur et le président soient conseillés par un comité. Ce dernier comprend six personnes qui ont d'abord été choisies par l'ancien président de la Fondation, René Rémond. Jean-Claude CASANOVA a conservé les mêmes membres, à l'exception de Louis Schweitzer venu ensuite au conseil. Celui-ci est actuellement composé du vice-président du Conseil d'Etat, qui est en même temps vice-président de la FNSP, d'Hélène Gisserot, procureure générale honoraire près la Cour des comptes, d'Henri de Castries, de Michel Pébereau, de Louis Schweitzer et de Marc Ladreit de la Charrière. Ces trois derniers sont d'anciens élèves de l'ENA et deux d'entre eux ont tenu des responsabilités dans l'administration avant de diriger des entreprises. Le comité se réunit tous les ans. L'administrateur lui propose un certain nombre de dossiers, y compris le sien. Le comité prend des décisions à partir des dossiers proposés.

Il y a de nombreuses années, la Commission des rémunérations a décidé que la rémunération des cadres dirigeants de Sciences Po comprendrait une part fixe et une part variable. L'expression « *bonus* » est issue de la presse, qui l'a invoquée par une allusion délibérée à la rémunération des *traders*. La part variable va de zéro à une somme déterminée, proposée par l'administrateur. Le comité tranche dans cette fourchette. L'administrateur et le conseil fixent des missions au Comité exécutif. Si un membre du Comité exécutif quitte ses fonctions pour en prendre d'autres dans l'administration, la part variable disparaît et il entre dans le système commun. Ce système de rémunération est généralisé dans un grand nombre d'organisations, y compris dans l'administration et la haute administration. Ainsi, les membres du Conseil d'Etat perçoivent un traitement complété par une part variable, qui dépend du nombre de dossiers traités et de la qualité de ce traitement. Pour tous les hauts cadres de

l'administration, des parts variables s'ajoutent à la rémunération. En tant que président de la FNSP, Jean-Claude CASANOVA a choisi les membres de la Commission au sein du Conseil de la Fondation, en fonction de leurs compétences et de leur indépendance. Ne peuvent pas être membres du comité des personnes qui dépendent de l'administrateur ou du président. Ne peuvent pas non plus être membres des personnes qui n'ont pas l'expérience requise.

Jean-Claude CASANOVA précise que l'origine de la publication dans la presse est le vol d'un document administratif, c'est-à-dire d'un listing de rémunérations qui ont paru à certaines personnes trop élevées, injustifiées ou mal distribuées. Jean-Claude CASANOVA estime que la transparence a été insuffisante. Désormais, il sera demandé que soient inscrits dans les attributions du conseil de la FNSP, non la fixation des rémunérations, mais leurs principes. Le Conseil l'a fait jadis pour les rémunérations spécifiques des chercheurs de la FNSP. Par ailleurs, les rémunérations qui sont données, seront rendues plus transparentes. La procédure devra être approuvée par le Conseil d'administration de la FNSP. Par la suite, les données seront présentées devant le Conseil de direction. Jean-Claude CASANOVA note que cette initiative n'a pas été prise dans beaucoup d'établissements. En France, nombre de subventions et de rémunérations sont secrètes, voire dissimulées, y compris dans l'enseignement secondaire. Dans ce cadre, Sciences Po est particulièrement transparent et le sera encore davantage. Les rémunérations données aux membres du Comité exécutif paraissent correspondre aux fonctions exercées. Les rémunérations et les primes sont examinées avec indépendance et clarté. Toutefois, le système peut être amélioré en lui octroyant davantage de clarté.

Anousheh KARVAR s'inscrit en faux au regard d'un point de l'intervention de Jean-Claude Casanova. Si elle n'est pas transparente pour chaque individu, la prime de fonction et de résultat dans la haute fonction publique l'est au sein même des corps. Du moins tous les membres du corps sont informés des modalités d'attribution, des critères retenus et de l'échelle de variation de la prime. Anousheh KARVAR ne souhaite pas ouvrir le débat sur le reste de la question.

Hervé FRADET s'oppose aux propos selon lesquels les professeurs toucheraient des primes secrètes.

Jean-Claude CASANOVA observe que les professeurs des classes préparatoires de mathématiques, par une décision du directeur du budget, peuvent dépasser la règle du cumul en percevant des rémunérations correspondant aux colles qu'ils font passer.

Anousheh KARVAR lui répond que toutes les parties prenantes sont au courant de la pratique : les montants de dépassement des rémunérations sont connus.

Jean-Claude CASANOVA estime qu'il faut donc admettre que ces enseignants touchent une part variable de rémunération. Le défaut commis est de ne pas avoir fait de publicité sur la part variable de la rémunération. Cette dernière sera dorénavant communiquée annuellement pour l'administrateur et les membres du Comité exécutif.

Hervé FRADET en conclut que la part variable est constituée d'heures supplémentaires connues et contrôlées. Il ne faut donc pas parler de primes occultes.

Jean-Claude CASANOVA précise qu'elles ne sont pas occultes mais non publiques.

Richard DESCOINGS observe qu'il peut être légitime de porter un jugement de valeur sur les montants globaux de rémunération sur les membres du Comité exécutif. Néanmoins, le chiffre de 1,7 million d'euros correspond à la totalité de la masse salariale du Comité exécutif. Il est certes possible de redistribuer ce montant, mais il n'existera plus de directeurs à Sciences Po.

Maxence MELY demande s'il sera possible de préciser les objectifs donnés aux membres du Comité exécutif en Conseil de direction.

Michel PEBEREAU signale qu'il appartient au Conseil de la FNSP de prendre les décisions en ce domaine et de publier les informations qu'il estime pertinentes le moment venu.

Philippe PETAT déclare ne pas avoir perçu de réelle transparence dans les explications de Jean-Claude Casanova, notamment sur l'enveloppe globale et ses critères de composition. De plus, il existe

un accord paritaire avec les partenaires sociaux concernant une grille de rémunération des chercheurs à Sciences Po. Ce n'est pas le cas pour les cadres dirigeants. Philippe PETAT demande s'il est prévu d'ouvrir des négociations avec les partenaires sociaux concernant la rémunération des cadres dirigeants.

Richard DESCOINGS précise que le Conseil d'administration de la FNSP devra se réunir pour étudier l'ensemble des rémunérations des personnels. Il devra définir des conditions de validation pour le cas spécifique du Comité exécutif. Ensuite, en fonction des décisions prises, la question sera examinée.

Jean-Claude CASANOVA ajoute que les membres du Comité exécutif ont été recrutés par l'administrateur. Un contrat est donc signé. Le dossier de chaque personne est présenté devant le comité des rémunérations afin qu'il détermine la variation de la rémunération principale par rapport à l'année précédente. Est ensuite séparément discutée la part variable, en fonction de la réalisation des objectifs ou non. En fonction des résultats, une décision distincte de celle sur l'évolution de la rémunération est prise. Le Comité exécutif est composé d'individualités exerçant des métiers fondamentalement différents.

Philippe PETAT objecte qu'un plafond maximal est posé pour les primes accordées aux salariés. Les chiffres de 2010 font apparaître plus de 400 000 euros et ceux de 2011, 295 000 euros. Il demande comment cette enveloppe est déterminée.

Richard DESCOINGS souligne la forte diminution survenue entre 2010 et 2011. De plus, le montant n'est pas défini à l'avance, mais déduit des décisions du comité des rémunérations. La définition des orientations en cette matière revient au Conseil d'administration de la FNSP.

Michel PEBEREAU note que les décisions sont prises individuellement, et non collectivement, pour chacun des intéressés.

Arnaud BONTEMPS déplore de ne pouvoir être présent au prochain Conseil d'administration, ne serait-ce que pour assister aux débats. Cette « affaire » des rémunérations est symptomatique d'une question que l'UNEF soulève depuis longtemps, à savoir la représentation, notamment étudiante, dans le Conseil d'administration de la FNSP.

Michel PEBEREAU l'informe que le Conseil de direction n'est pas le lieu légitime pour répondre à la question. Il appartient au Conseil de la FNSP d'associer ou non les étudiants, comme il l'avait fait pour ses délibérations sur le budget il y a quelques années, de manière anormale par rapport à ses statuts.

Jean-Claude CASANOVA ajoute qu'une discussion pourra prendre place au moment où le budget sera discuté.

Michel PEBEREAU conclut que l'administrateur, qui est directeur de l'IEP, est employé à temps plein dans ses fonctions. Il y consacre l'intégralité de ses efforts et n'a pas de rémunération externe. La transparence des rémunérations sur les cadres dirigeants est rare, en dehors du monde privé en raison de la présence des actionnaires.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil de direction et rappelle que la prochaine séance du Conseil de direction aura lieu le lundi 19 mars 2012, à 8 heures 30 en salle François-Goguel.

La séance est levée à 11 heures 03.